

## **La société de Saint-Quentin entre 1870 et 1918 une approche nouvelle : le recrutement militaire**

Sur tout le XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> les chiffres bruts de la population saint-quentinoise, depuis les 11 000 habitants de 1811, les 25 000 de 1851 jusqu'aux 55 571 de 1911, soulignent la croissance du premier foyer industriel de l'Aisne, ainsi que sa sensibilité aux cycles de la conjoncture générale. En 1851 commence l'accélération majeure, liée à l'« Âge d'or » européen, ralentie, de 1881 à 1896, par la « Grande Dépression », relancée ensuite par la « Belle Époque » mais brutalement anéantie par le désastre économique et démographique de 1914-1918 : en 1921, les Saint-Quentinois ne sont plus que 37 345... Parallèlement, les recensements quoique incomplets, mesurent, de 1872 à 1896, l'extension géographique de la ville, l'étoffement et la multiplication des faubourgs, tandis que diminue le centre. En 1921 au contraire, au milieu des ruines, c'est sur un petit centre que se rétracte la population, laissant isolées des rues ouvrières d'autrefois.

Seules sources possibles, immédiatement, d'une analyse socio-économique, les tableaux récapitulatifs des recensements de 1876 et 1881 sont chronologiquement très proches. Entre eux se place cependant la plus rapide des croissances : près de 7 000 habitants de plus en cinq ans.

Les pyramides des âges qu'ils permettent de construire montrent un déclin de la natalité, de type urbain et industriel, qui touche peu, encore, une France globale restée fortement rurale. On y voit aussi, comme partout, les effets de la guerre de 1870-1871 sur les classes de 25 à 35 ans : pertes militaires et pertes civiles, d'ordre alimentaire et sanitaire, ayant frappé les jeunes d'alors. Mais ce déficit est compensé par la très large tranche des 20-25 ans, surtout masculine. En 1881, un tiers des habitants n'est pas né à Saint-Quentin, est venu ou du département, ou d'autres départements, et pour 2,5 % de l'étranger, Belges puis Suisses principalement. Or, cette immigration est faite surtout de jeunes adultes. Elle soutient la prépondérance de la grande industrie (métallurgie, filatures, tissages) mais développe davantage la petite, ateliers de broderie par exemple ou faonniers à domicile. Elle crée une certaine instabilité : ainsi, on se marie moins et plus tard en 1881 qu'en 1876, en raison également d'une évidente crise du logement.

De 1876 à 1881, la répartition des actifs montre une tendance à la concentration et à la prolétarisation : moins de patrons et de travailleurs indépendants, plus d'ouvriers et de manœuvres. Mais si le mouvement est entraîné par la grande industrie, puis par le commerce et les transports –

l'agriculture, elle, encore bien présente en ville, décline –, dans la petite industrie minoritaire on s'installe, au contraire, davantage à son compte. L'évolution la plus frappante est le recul des actifs, et, considérable, celui du travail féminin : beaucoup plus de femmes, de filles, et dès avant l'école obligatoire, d'enfants vivent du travail d'un père, d'un mari ou d'un frère. C'est le signe indéniable d'une aisance croissante... à la veille de la Grande Dépression.

Même si ses registres réunissent à la ville l'ensemble du canton, l'étude du contingent militaire offre un complément précieux aux lacunes des recensements, d'autant que le service étant devenu en principe universel en 1872, toute une classe d'âge passe devant le conseil de révision. On a choisi deux classes, 1880 et 1907, l'examen de la première ayant pu seul, jusqu'à présent, être étendu pour comparaison à quatre autres cantons de la subdivision militaire de Saint-Quentin, et à cinq de chaque autre subdivision, Laon et Soissons. Aux Archives départementales, les relevés ont été faits, par engagement formel, sans aucune mention nominale<sup>1</sup>.

### La classe 1880

De chaque appelé, une page de registre – avec parfois de multiples additions sur papiers collés – donne la profession, les lieux de naissance et de résidence, le lieu de résidence des parents, du parent unique ou du tuteur (c'est la commune de l'appel), le niveau d'instruction mesuré de 5 (le maximum) à 0 (l'illettrisme), la carrière militaire, et s'il y a lieu un casier judiciaire complet. On y trouve, selon les besoins de l'armée, des indications sur la santé, les charges de famille et le niveau social, et, le soldat étant suivi pendant 26 ans, ses adresses successives, qui permettent de le convoquer pour ses « périodes » dans la réserve et la territoriale, ou de l'en dispenser s'il travaille dans les chemins de fer ou un service public : on peut connaître la mobilité géographique et, pour une minorité, professionnelle des anciens militaires.

Le grand nombre des catégories, prévues par la loi du 27 juillet 1872, est la plus utile des sources. Elles servent à limiter un afflux d'hommes inconnu précédemment, même si la durée du service normal a été réduite de sept à cinq ans.

Le service actif « ordinaire » n'est en fait que de quatre ans. De plus, les derniers numéros de la liste sont libérés au bout d'un an, plutôt même de dix ou onze mois : cette catégorie représente non la moitié comme on l'a dit, mais du quart au cinquième de chaque contingent.

1. Arch. dép. Aisne, sous-série 20 R.

Le service auxiliaire est une réforme totale en temps de paix, pour des motifs médicaux explicites. Ses affectés sont néanmoins suivis aussi jusqu'à 46 ans.

Les dispenses de service actif répondent à deux critères, d'une part celui des études, avec obligation de réussite avant un âge donné, de l'autre, et surtout, une panoplie de droits familiaux compensant l'absence de solde : fils aînés ou uniques de veuves, aînés d'orphelins, garçons ayant un frère au service, ou mort ou réformé au service, fils et petits-fils de septuagénaires, fils d'aveugles. Ces exemptions sont absolues, pour les riches comme pour les pauvres. Mais les dispenses viennent en majorité des classes populaires, témoignant d'une natalité et d'une mortalité socialement différentes : plus de familles nombreuses et d'orphelins dans les milieux modestes. Quant aux dispenses des « soutiens de famille », elles sont plus directement sociales, accordées, au maximum de 4 % du contingent, par une délibération du conseil de révision assisté de deux conseillers généraux.

Les engagés volontaires font seuls, en principe, le service de cinq ans. Ils choisissent leur régiment, ont 18 ans au moins, sont célibataires, savent lire et écrire, jouissent de leurs droits civils et fournissent un certificat de moralité.

Les engagés conditionnels d'un an (copie, après la défaite de 1871, du système prussien) représentent une sélection sociale par le haut, tout ce qui reste aux classes riches des anciens priviléges du remplacement ou de l'exonération à prix d'argent. Ils ont le baccalauréat ou d'autres diplômes, ou une admissibilité aux grandes Écoles, et paient les frais de leur service, évalués à 1 500 francs.

Les engagés décennaux sont des enseignants, laïcs ou ecclésiastiques, dispensés de service puis dégagés de toute obligation après dix ans d'enseignement continu.

Sous des conditions de durée et d'âge, la loi permet les rengagements. Mais on n'a utilisé les cursus proprement militaires que lorsqu'ilsaidaient à la description sociale de la classe 1880. Remarquons cependant que, pour 72 % de ses conscrits appelés à un service quelconque, le volontariat d'un an, la part du contingent normalement libérée au bout d'un an, et aussi les dispenses familiaux en cours de service, les ajournés incorporés tardivement, les morts, les réformés, les insoumis, déserteurs et délinquants, enfin la pratique ministérielle, en cas de pléthore, des « congés renouvelables » limitent le service régulier de quatre-cinq ans à 55,5 % du total. Ce serait même moins encore dans d'autres cantons, comme celui de Laon (51,3 %).

L'étude des catégories socio-professionnelles sous-entend un postulat : une seule classe d'âge peut-elle représenter toute une population masculine ? Or,

## Canton de Saint-Quentin, classe 1880 : catégories socio-professionnelles

	Service actif ordinaire	Service auxiliaire	Dispensés de service actif	Engagés volontaires	Engagés conditionnels	Engagés décentraux	Exemptés	Taux	%
Artisanat, commerce	44 dont 3 salariés	3	15 dont 4 salariés	6	5			73	24,4
Industrie	72 ouvriers (48 textile 16 métall.)	14 ouvriers (9 textile 5 métall.)	13 ouvriers (11 textile 2 métall.)	8 ouvriers (5 textile 3 métall.)	2 dessinateurs		2 ouvriers métall.	111	37,1
Employés, secrétaires public et privé	8	1 clerc de notaire	5	4	5			23	7,7
Professions libérales	1 géomètre							1	0,3
Étudiants, enseignants	1 étudiant	1 étudiant	2 séminaristes		4 étudiants (1 étudiant 2 instituteurs)			11	3,6
Officier de carrière			1 enseigne de vaisseau					1	0,3
Agriculture	4 (1 cultivateur 1 berger 2 valets)		3 (2 cultivateurs 1 valet)		1 cultivateur			8	2,6
Manouvriers journaliers	26	4	11	1			1	43	14,3
Domestiques	8		4					12	4,0
Inconnus	2			13	1			16	5,3
<b>Totaux</b>	<b>166</b>	<b>23</b>	<b>54</b>	<b>32</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>299</b>	<b>99,6</b>

sa répartition avoisine celle du recensement de 1881, sauf pour l'agriculture, très minoritaire parmi les conscrits. Il est vrai qu'on est rarement, à vingt ans, « cultivateur » indépendant, et que la classe des manouvriers-journaliers comprend assurément des ouvriers agricoles. En outre, au sein du plus gros contingent de l'Aisne (299 appelés), la jeune population urbaine, nourrie d'immigrés, écrase la campagne.

Les quinze cantons étudiés dans le département montrent tous une forte prédominance populaire, et à Saint-Quentin elle est industrielle : 109 ouvriers plus deux dessinateurs, 37,1 % du total, uniquement dépassés par les 41,4 % du canton de Guise – le seul Familistère emploie alors plus de mille personnes – suivis de loin par les 22,1 % de Chauny (soudière et glacerie), les 21,9 % de La Fère (métallurgie). Si on ne peut distinguer grande et petite industrie, la mention des métiers est très précise, auxquels s'ajoutent encore, en part inconnue, des manœuvres.

Le textile domine, avec 73 des ouvriers qualifiés : 25 tisseurs, 19 brodeurs, 6 fileurs, puis des bobineurs, tordeurs, rattacheurs, coupeurs, découpeurs, apprêteurs, teinturiers, un « tulliste ». La métallurgie en occupe 27 autres, mécaniciens, chauffeurs, mouleurs, ajusteurs, tourneurs, chaudronnier en fer, ébarbeur. Les neuf derniers se répartissent entre imprimerie, bâtiment, terrassement.

Viennent ensuite, dans ce foyer urbain, les artisans et commerçants, 24,4 % du contingent. Avec quelques commis ou garçons de magasin, ce sont surtout des artisans de clientèle et des boutiquiers : boulanger, bouchers, épiciers, cafetiers, menuisiers, tonneliers, peintres, charrons, tailleurs, cordonniers etc. Mais il y a aussi un « entrepreneur » et un « négociant », et comme eux, sans doute, quelques autres sont-ils qualifiés du métier de leur père et appartiennent-ils à des familles aisées. À côté des 23 employés (commerce, banque, chemin de fer, postes, architecture, cabinets juridiques), la faiblesse des professions libérales n'étonne pas : nul n'est médecin ou avocat à vingt ans. Mais on ne peut classer les 9 étudiants, puisque la profession des parents n'est jamais donnée.

L'accès direct à une bourgeoisie est fourni, théoriquement, par l'élite sociale des engagés conditionnels d'un an. Mais, outre les quatre étudiants (et un inconnu), six d'entre eux seulement suggèrent une petite sélection économique : le négociant, l'entrepreneur, un boucher, un cafetier, un libraire, un cultivateur, les autres étant les deux dessinateurs industriels et cinq employés. Ils ne sont en effet que 18, et partout, dans l'Aisne, ce cadre se remplit difficilement. On leur fait grâce, parfois, soit du diplôme soit de la somme à payer, et on va jusqu'à en conserver certains à l'armée un an de plus, « pour défaut d'instruction » ...

Restent les 16 sans profession ou sans profession connue. Mais 13 d'entre eux font partie des 32 engagés volontaires, et répondent bien davantage à leur image prioritaire qu'à celle de rentiers favorisés. Moyennement ou peu instruit (le groupe comprend même, malgré la loi, trois illettrés), attiré par les régiments coloniaux, souvent délinquant, l'engagé volontaire ressemble plutôt, en effet, à un chômeur ou à un sans-métier, instable, aventureux ou bagarreur, cherchant le débouché militaire sans en supporter les règles plus que celles de la vie civile.

Caractérisant la totalité d'une classe d'âge, les niveaux d'instruction démontrent mieux encore la nature populaire du recrutement. Surtout, l'analphabétisme y apparaît comme un phénomène typiquement urbain et industriel, lié à la sélection par le bas qu'opère l'exode rural. Sur 294 notés, notre canton a 51 illettrés, soit 17,3 % de niveau 0, plus 1 % de quasi-illettrés, niveau 1. Dans sa subdivision, il n'est dépassé que par Guise, 20,2 % niveau 0, tandis que Saint-Simon n'en a que 12,9 %, Aubenton, en Thiérache profonde, 10,5 %, Le Catelet seul, qui comprend beaucoup de tisseurs à domicile et de manouvriers, atteignant 17 %. Plus on va vers le sud, plus le nombre des illettrés diminue : l'évidence s'impose, même si ses causes (population plus aisée, plus stable, bonnes écoles ?) sont assurément complexes et localement variables. La subdivision de Laon ne compte que 8,7 % de niveau 0 (mais le canton industriel de Chauny 12,6 %), celle de Soissons tombe à 5,3 % (mais Villers-Cotterêts en fait 8,8 %), et le canton rural d'Oulchy-le-Château n'en a aucun.

Vitales pour une bonne distribution des conscrits autant que statistiquement intéressantes, les questions de santé fournissent le tableau noir attendu. Dans ses opérations de 1881, le conseil de révision place 9 des appelés, pour motifs médicaux, en service auxiliaire, et 14 autres après ajournement, en 1882. Deux ajournés le sont une seconde fois, et probablement exemptés de service en 1883, tandis qu'un troisième est déclaré impropre à tout service.

Le plus étonnant est le nombre des ajournés du canton de Saint-Quentin : 50 en 1881 (même si la plupart sont incorporés en 1882 dans le service normal), alors que les quatre autres cantons connus de la subdivision n'en comptent ensemble que 12, dont deux deux fois. En majorité, ce sont des ouvriers, manouvriers, domestiques, salariés du commerce. Les raisons de leur ajournement ne sont malheureusement pas précisées, mais la loi de 1872 les a prévues : taille inférieure à 1,54 m et « faiblesse de constitution ». On espère qu'en un ou deux ans ils grandiront et se fortifieront... Le placement en service auxiliaire, dès 1881 ou après ajournement, est justifié en revanche. On y retrouve la petite taille et la faiblesse, plus une quantité d'autres problèmes : séquelles d'accidents, mauvaise vue, surdité, tumeurs diverses, et aussi les effets d'un travail précoce ou excessif, de la pauvreté, du manque d'hygiène : déformations osseuses, hernies et varices très courantes, fractures mal réparées, affections de la

peau, goître, mauvaises dents. Enfin, le taux élevé des morts et réformés, soit en service (très peu ont été tués ou blessés dans les guerres coloniales), soit avant la fin des obligations militaires, montre qu'un homme sur quatre a peu de santé, ou une brève espérance de vie.

L'étude de la mobilité géographique sert l'analyse sociale. Ainsi, la divergence entre les lieux de naissance des conscrits et de résidence des parents aide d'abord à mesurer une immigration antérieure, une mobilité familiale. Ce n'est pas sans lacunes (absents, insoumis, oublis du registre, ou les faux Saint-Quentinois que sont les orphelins éloignés depuis longtemps, appelés dans le canton d'un tuteur local fort théorique), ni sans risque : une mère vivant déjà à Saint-Quentin peut avoir accouché dans sa commune d'origine. Quoi qu'il en soit, la comparaison entre les conscrits nés et résidant dans le canton, et ceux qui, y résidant, sont nés ailleurs, donne un tableau incomplet mais intéressant. De taille comparable (101 et 93 individus), les deux sociétés sont également diversifiées, ont le même nombre d'artisans et commerçants, ainsi que d'ouvriers répartis exactement de même entre textile et métallurgie. Mais celle des immigrés est moins structurée vers le haut, a moins d'employés et d'étudiants, ne fournit ni enseignants ni cultivateurs.

D'où viennent ces familles ? En majorité (42 sur 93) de tout l'arrondissement de Saint-Quentin – l'exode rural primaire –, avec une prépondérance (9) du canton de Bohain ; puis du Nord (13) et surtout du Cambrésis proche ; puis de l'arrondissement de Vervins (11), mais très peu du reste de l'Aisne (4 en tout). Quelques appelés sont nés dans la Somme, à Paris, Reims, Nancy, Mézières... et Tarare. Les Alsaciens, chassés par l'annexion allemande et attirés par le textile, formaient déjà en 1872, selon le recensement, un groupe de quelque 200 personnes : ils fournissent 5 conscrits, nés en Alsace. Tous les métiers sont représentés, mais 22 de ces jeunes immigrés sont des tisseurs ou des brodeurs, issus des traditions du Nord surtout, puis de Bohain, de Thiérache, de Reims, d'Alsace ou de la Somme.

L'examen de la mobilité personnelle des conscrits est complémentaire, qu'ils soient ou non nés sur place. Avant 1881, 32 d'entre eux ont déjà quitté leurs parents et Saint-Quentin, sauté le pas d'une seconde phase migratoire, la moitié s'étant dirigée classiquement vers Paris. Mais c'est après le service militaire (ou sans service militaire) que le mouvement devient extraordinaire, tournant pour certains à l'anarchie sociale et sans doute professionnelle : 104 mobiles dont 53 très mobiles, dont 29 habitent, mais par intermittence, la région parisienne, qui vont, reviennent, repartent, cumulent sur les registres une liste d'adresses interminable, parcourent la France, la quittent parfois pour la Belgique, la Russie ou l'Argentine. Si, néanmoins, l'armée peut continuer de les suivre, c'est que la plupart répondent à l'obligation des « périodes » d'exercices, entre, par exemple,

trois ou quatre allers et retours annuels Saint-Quentin-Paris. L'étonnant est qu'elle ait si peu perdu d'insoumis et de déserteurs : mais la gendarmerie et les mairies (et les concierges ?) veillent à les repérer.

Vagabondage et délinquance sont inévitables. Mais les délinquants civils ont été aussi des délinquants militaires, et les deux justices se complètent. Ce qui mène au rôle de l'armée, pour le maintien de sa propre discipline ou la moralisation de la société entière. Que fait-elle de sa frange de « primitifs », de déracinés, dont le service militaire accentue encore la mobilité et le flottement social ?

On s'attendait à un nombre élevé de délinquants dans le canton de Saint-Quentin. Ils sont en effet 51,17 % du total des conscrits, engagés volontaires et service ordinaire en tête (22-23 %), alors que les cinq cantons de la subdivision n'en comptent ensemble que 10,9 % (86 sur 786), et que Guise, si industriel, n'en a que 7,3 % ; ce que l'on doit sans doute à l'encadrement paternaliste de Godin. À Saint-Quentin de plus (beaucoup plus qu'ailleurs), le lien est flagrant entre délinquance et illettrisme. Ce n'est pourtant qu'une délinquance banale et primaire : ivresse, coups et blessures, outrages à supérieurs ou à agents, vol, mendicité, grivèlerie et désertion militaire. Une monotonie que rompent seulement quelques imaginatifs, un boucher employant de faux poids, un typographe coupable de faux en écriture... Mais il n'y a aucun criminel de sang parmi les 1 872 individus examinés dans l'Aisne.

Le rôle premier de l'armée est d'instruire. Elle doit être, a dit le rapporteur de la loi de 1872, « la grande école de la nation », et le mot est à prendre, selon le contexte et les commentaires, au sens le plus « scolaire » : rappellera-t-on l'optimisme contemporain qui associe instruction et morale ? En tout cas, on garde un mois de plus, pour leur apprendre à lire et à écrire, les illettrés libérables au bout d'un an, et, on l'a vu, les engagés conditionnels, soumis à un examen final, sont conservés un an de plus en cas d'échec. Ils sont même, théoriquement du moins, s'ils échouent encore, versés dans le service de quatre ans.

En second lieu, l'armée utilise les compétences civiles (bourreliers ou selliers, par exemple, employés dans leur spécialité), et cherche aussi à stimuler l'ambition et le mérite. Elle distribue libéralement les premières distinctions, variant avec les armes – soldat de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> sapeur, 1<sup>er</sup> canonnier servant etc. Puis, naturellement, le goulet se rétrécit vers le haut. Mais la barrière n'est pas, en principe, sociale : sont nommés sergents des ouvriers comme des employés, un tisseur de Saint-Quentin, entre autres exemples d'une volonté de formation, est envoyé à l'École d'administration de Vincennes. La promotion sociale par l'armée n'en reste pas moins difficile aux gens modestes, puisque appuyée sur l'instruction comme sur la vocation et ses espérances. Dans les subdivisions de

Saint-Quentin et de Soissons, aucun officier ne sort du rang, et le cadre des officiers de réserve, sinon des sous-officiers, n'est accessible qu'aux engagés conditionnels. Dans celle de Laon cependant, la plus militarisée (La Fère, Sissonne), il y a huit officiers de carrière dont quatre par renagement, et le cas unique – unique... sur la moitié étudiée du contingent départemental –, d'un « étudiant » moyennement instruit, engagé volontaire, promu sous-lieutenant avant la fin de son service grâce à un bel itinéraire de combattant en Indochine et qui sera capitaine en 1892.

Les besoins de la colonisation amènent l'armée à encourager les engagements, ce qui démentirait en partie la critique faite à Jules Ferry, d'utiliser le contingent ordinaire en Tunisie et en Indochine. Elle pousse aussi aux renagements : un commis de perception de Chauny, par exemple, sergent-major, est remis bonnement 2<sup>e</sup> classe pour avoir, « par ses sarcasmes », cherché à dissuader ses camarades de se renager... Mais les résultats sont décevants, même pour les engagés volontaires de Saint-Quentin, dont quinze pourtant (sur vingt dans toute la subdivision) avaient opté d'abord pour un régiment de marine, les zouaves, ou les tirailleurs algériens. Or deux inconnus seulement se renagent, dont l'un en 1893 et 1898 au 2<sup>e</sup> régiment étranger. Il est vrai que le groupe saint-quentinois des engagés volontaires se réduit vite : cinq réformés jusqu'à 1897, neuf morts avant 1900. L'armée dispose cependant d'une autre source coloniale, les délinquants militaires (et parfois civils dès avant 1881), convoyés entre deux gendarmes vers les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, et qui n'auront guère de ressource que dans le renagement sur place. De toutes catégories, il y en a neuf pour le canton de Saint-Quentin (sur quatorze dans la subdivision), dont cinq manouvriers. Trois choisissent la Légion étrangère. Les renagements libres, en revanche, sont très peu nombreux.

À l'égard de la délinquance, l'attitude de l'armée est complexe : exaltation du « bon soldat » et sévérité pour les autres, mais optimisme de la réhabilitation, volonté de maintenir les marginaux dans la règle mais aussi rejet des plus infâmes dans les ténèbres extérieures, car être militaire est à la fois obligation et honneur. Ainsi, tous ceux qui ont fait au moins un an de service obtiennent – ou n'obtiennent pas – un « certificat de bonne conduite », mais chacun peut le conquérir en corrigeant par une carrière honorable un passé tumultueux. Les grades sont très facilement cassés (cassés même postérieurement, pour délit civil ou faillite), mais recouvrables aussi en service, tandis qu'on accepte leur abandon par ceux qui les redoutent. En revanche, un procès d'assises, une peine « afflictive ou infamante » excluent définitivement de la société militaire : c'est le cas saint-quentinois d'un manouvrier illettré, condamné à cinq ans de prison pour attentat à la pudeur.

Dans son effort de moralisation, les originalités même de la justice militaire montrent son adaptation aux mentalités populaires. Est surprenante ainsi son indulgence pour les insoumis et déserteurs, pourvu qu'ils rentrent dans le rang : tactique ou impuissance, elle est confirmée par les amnisties gouvernementales. Le déserteur repris ou réapparu est souvent gracié ou acquitté, ou réduite la peine qui devait allonger d'autant son service. Mais la désertion s'aggrave si elle a lieu « avec effets » car le vol est très sévèrement sanctionné, ainsi que les rixes et les outrages à supérieur. Parmi les nombreux exemples de notre canton, on ne citera que celui d'un manouvrier illettré, incorporé tardivement, comme malade, dans deux régiments d'infanterie successifs, la mutation étant de règle en cas de délit. Il y est puni cinq fois pour vol et rébellion, et disparaît fin 1882. Puis, en juin 1883, il se présente aux gendarmes de Saint-Quentin, n'est condamné qu'à quinze jours de prison et réintégré dans un régiment, où un conseil de guerre lui inflige bientôt cinq ans de prison pour coups et blessures à un camarade et l'expédie en Algérie. Là, il récolte cinq ans de réclusion, la dégradation, dix ans de surveillance de haute police pour... vol d'une couverture de campement ! Et la punition ne s'adresse pas au récidiviste : bien que cas limite, elle applique un principe.

Contribuant au déracinement, sélectionnant, en temps de paix, ses officiers par l'instruction, l'armée prévoit et permet cependant des promotions et des stabilités sociales postérieures. On n'en connaît malheureusement que 22 dans le canton, grâce aux dispenses de périodes accordées aux « non disponibles » et aux « affectés spéciaux ». Un boucher, un bourrelier, un manouvrier, qui ont fait une partie de leur service aux sapeurs-pompiers de Paris et restent militaires comme gendarmes à cheval. Un employé, un tisseur, un manouvrier deviennent agents de police à Saint-Quentin et à Paris. Munis du certificat de bonne conduite, la plupart trouvent place dans les services civils, municipaux ou non (facteur, cantonnier, receveurs d'octroi, un employé de commerce promu chef du bureau militaire à la mairie de Saint-Quentin), et surtout dans les chemins de fer, principalement du Nord et de l'Est, sociétés privées déjà considérées comme un service public : ils sont dix dans ce cas, coiffeur, garçon de magasin, terrassier, manouvrier, trois employés et trois inconnus, à tous les niveaux d'emplois. Un employé des contributions est le seul qui ait repris, après son service, son ancienne profession.

### La classe 1907

Les profonds changements dont la classe 1907 témoigne viennent d'abord des modes de recrutement. La loi du 15 juillet 1889, tout en réduisant à trois ans la durée du service actif, a affirmé l'universalité totale et républicaine de l'obligation militaire : les députés voulaient l'imposer aux enseignants et à la

## Canton de Saint-Quentin, classe 1907 : catégories socio-professionnelles

	Service ordinaire et auxiliaire	Engagés volontaires	Exemptés	Exclu antérieur	Totaux	%
Artisanat, commerce, transports	125 dont 22 salariés	21 dont 7 salariés	16 dont 1 salarié	garçon de magasin	163	33,8
Industrie	108 dont 5 dessinateurs (1 en mécanique), 62 ouvriers du textile, 26 ouvriers en mécanique	11 dont 3 dessinateurs, 7 ouvriers du textile	13 dont 3 dessinateurs (1 en mécanique), 9 ouvriers du textile		132	27,4
Cadres et employés	44 dont 1 ingénieur Arts et Métiers 1 ingénieur électricien	9	9		62	12,9
Professions libérales	7 dont 3 comptables, 2 géomètres 1 dessinateur lithographe				7	1,4
Étudiants, enseignants	7 (5 étudiants, 2 instituteurs)	13 (6 étudiants, 2 séminaristes, 1 élève infanterie, 2 instituteurs, 2 normaliens)			20	4,1
Agriculture	15 (6 cultivateurs, 9 salariés)		2 jardiniers		17	3,5
Manouvriers, journaliers	56 dont 1 manouv. agricole, 3 journaliers	6 dont 2 journalistes	8 dont 1 manouv. agricole		70	14,5
Domestiques	4	2			6	1,2
Sans profession connue	3	1			4	0,8
<b>Totaux</b>	<b>369</b>	<b>63</b>	<b>48</b>	<b>1</b>	<b>481</b>	<b>99,6</b>
<b>Rappel de la classe 1880 :</b>	Artisanat-commerce : 24,4 % Industrie : 37,1 % Employés : 7,7 %	Professions libérales : 0,3 % Étudiants-enseignants : 3,6 % Agriculture : 2,6 %	Manouvriers-journaliers : 14,3 % Domestiques : 4,0 % Sans profession connue : 5,3 %			

bourgeoisie étudiante, mais surtout au clergé : « les séminaristes sac au dos ! ». Leur anticléricalisme s'est heurté au conservatisme du Sénat, et finalement un compromis a maintenu les dispenses, d'une part pour l'enseignement et les études, supérieures et ecclésiastiques, de l'autre pour les anciens motifs familiaux, en exigeant un service d'un an de tous les dispensés : même des « soutiens de famille », seule dérogation officiellement populaire, qui recevraient une allocation en cas d'indigence. Puis, la loi du 21 mars 1905, loi radicale aux deux sens du mot, ramène le service actif à deux ans – en attendant le retour aux trois ans, en 1913 –, organise, pour compenser cette perte d'effectifs, le renouvellement avec prime, et surtout supprime les dispenses. Dans la classe 1907 cependant, on trouve encore, à Saint-Quentin, des garçons qui, engagés volontaires à 18 ans, en 1905, restent justiciables de la loi de 1889. Ainsi, deux séminaristes devenus après leur incorporation, l'un frère d'un nouveau soldat, l'autre fils unique de veuve, sont priés, s'ils acceptent la dispense, de choisir entre études et raisons de famille, ce qui revient au même : ils sont libérés au bout d'un an malgré leur engagement de trois ans, soit bien avant que leurs contemporains passent, au cours de 1908, devant le conseil de révision. Mais tous se retrouveront dans la guerre...

En conséquence, les catégories se simplifient et le contingent s'uniformise. Seuls, sur un total porté par la montée démographique à 481 individus (pour 299 en 1880), les exemptés, 10 % d'invalides et malades graves, ne font aucun service jusqu'en 1915 ou 1916, quand on enverra au front tuberculeux ou épileptiques. Le service ordinaire et le service auxiliaire, à présent, se distinguent mal, car on passe de l'un à l'autre selon que l'on est malade ou en bonne santé. Les engagés volontaires, pris entre deux lois, présentent deux types sociaux, le populaire ancien et l'autre, celui des engagés conditionnels et décennaux d'autrefois.

Le classement socio-professionnel montre une évolution sensible de la société, moins ouvrière, plus diversifiée, plus équilibrée, dégageant une « bourgeoisie », plus mûre en somme : un tiers d'artisans et commerçants au lieu du quart de 1880, un prolétariat industriel en diminution relative, et mêlé de petits cadres plus nombreux, l'apparition des ingénieurs, l'étoffement de la jeune classe des professions libérales, des enseignants, des étudiants, peut-être le recul des domestiques et des inconnus probablement sans profession. La distribution reste indicative, mais d'autant plus utile que manquent les recensements de 1901, 1906, 1911.

La population, de plus, paraît plus stable, opérant sa rapide augmentation plus par croît naturel et moins par immigration. En dépit des incertitudes déjà signalées, on constate que si, en 1880, les conscrits nés et résidant au canton ne

faisaient que 37,1 % du total (les 101 dont les professions ont pu être regroupées, plus dix inconnus), ils sont maintenant 50,9 % (245 en nombre), contre 29,1 % (140) y résidant mais nés ailleurs.

L'habitat, par ailleurs, est plus dispersé localement. Parmi ceux qui, nés à Saint-Quentin-ville, n'y résident pas, 24 vivant avec leurs parents et 39 seuls (dont les parents habitent Saint-Quentin) sont domiciliés dans une couronne rurale, à peu près cantonale, autant résidentielle qu'agricole, et témoignent d'une extension urbaine par épargillement : sur Gauchy, Harly, Rouvroy, Morcourt, Lesdins, Mesnil-Saint-Laurent, Homblières, Omissy, Fonsomme, ou Urvillers du canton de Moy. Mais il n'est pas aisé de savoir où ils travaillent.

Enfin, parmi les 91 nés hors du canton mais dans l'Aisne, le voisinage de Saint-Quentin l'emporte plus que jamais, sur Guise, Chauny ou Laon. Si le canton de Bohain, suivi de loin par celui du Catelet, a envoyé encore quelques natifs (de Montigny-en-Arrouaise, de Fresnoy-le-Grand), l'exode thiérachien semble achevé ou assoupi, du moins vers Saint-Quentin.

La mobilité familiale a pris cependant des traits nouveaux, est issue d'un brassage géographique plus large et plus audacieux que jadis. Les familles des 66 conscrits nés dans d'autres départements ou pays viennent du Nord (20), de la Somme (12), de la région parisienne (11), puis de l'Oise, du Pas-de-Calais, des Ardennes (4, 2 et 2) ; mais aussi, une par une, de Reims, de la Meuse, de Vesoul, des Vosges, de Troyes, du Loiret, de Nevers, du Maine-et-Loire, de la Savoie, du Tarn, de Pamiers, de Sousse, de La Réunion, de Saint-Gall et de Kaiserslautern. Le plus frappant est que, donnant 14 des 63 engagés volontaires, elles en fournissent huit du second type : quatre étudiants (Vesoul, Pamiers, la Savoie, La Réunion), trois employés (Nevers, les Ardennes, Saint-Gall d'où vient assez naturellement un futur fabricant de broderie), un dessinateur industriel du Maine-et-Loire. Une partie de la société immigrée a constitué ou intégré une bourgeoisie, sans doute économique mais aussi de l'instruction et du talent.

Quant à la mobilité personnelle des appelés, antérieure au conseil de révision, elle touche 49 d'entre eux, 1 sur 10 comme dans la classe précédente, nés ou non dans le canton, ayant quitté leurs parents pour plus loin que Gauchy ou Rouvroy : ils restent dans la région (17) ou dans l'Aisne (11), vont vers Paris (8), mais qui paraît devenu aussi répulsif qu'attractif. Dispersée, la minorité prend les chemins de Reims (mais avec lequel a cessé un petit échange de tisseurs, visible en 1880), du Pas-de-Calais, de la Somme, de Cambrai, et aussi de Commercy, de Lyon, de Villeneuve-sur-Lot, même de Londres et de Dresde. L'élévation du niveau social rend cependant ces exils plus individuels et moins typiques qu'autrefois : étudiants et séminaristes, normaliens et instituteurs, ingénieurs et employés partent pour leurs études ou leur profession. C'est avec la

mobilité postérieure au service actif que vaudrait la comparaison. Mais il se termine fin 1910.

Évidemment, l'école républicaine a vaincu, à peu près, l'analphabétisme : il ne reste que 6,5 % de niveau 0, plus 2,6 % de niveau 1. En revanche, la majorité dotée d'un « 3 » en 1881 (65,6, %) l'est seulement d'un « 2 » en 1908 (64,7 %). On est sans doute devenu plus exigeant dans l'utilisation de l'outil de mesure. Mais il faut reconnaître celui-ci comme bien aléatoire, au moins pour les niveaux moyens : en 1881, dans la subdivision de Laon, un conseil de révision perplexe a donné des « 1-2 » et même des « 1-2-3 » ! Quelque subjectif que soit le jugement, il est pourtant dépourvu de préjugé social. En 1881 par exemple, les deux seuls niveaux 4 de l'Aisne comprenaient un garçon boucher, et les treize niveaux 5 un domestique de labour... Très sélectives, ces qualifications supérieures 4 et 5 s'accroissent naturellement, passent à Saint-Quentin de un et un à sept et sept. Irrégulièrement, parfois sévèrement notés en 1881, les instituteurs sont à présent en tête de liste, avec des étudiants, les ingénieurs, un agent-voyer, un dessinateur, un photographe industriel.

La plus faible instruction moyenne des exemptés, le plus grand nombre d'illettrés permettent de relier leur majorité populaire aux mêmes problèmes que jadis de santé différentielle. En 1908, 85 appelés ont été ajournés, une fois : 17,6, % du contingent cantonal, pour 16,7 % en 1881. Parmi eux, 48 sont exemptés en 1909, pour des motifs médicaux parfois obscurs : six rejoignent dans le service auxiliaire les 17 qui y avaient été versés immédiatement, et 31 sont incorporés en service ordinaire, mais, sur les 37 de ces deux groupes, six seront vite réformés. Au total, 36 appelés sont réformés en arrivant au régiment ou avant la guerre, dont quatre même au début de la guerre, et quatorze meurent avant la guerre, les engagés volontaires issus des classes populaires étant toujours les plus frappés.

Un homme sur quatre du contingent, comme dans la classe 1880, est de mauvaise santé. Mais c'est aussi que la surveillance médicale est plus attentive et éclairée qu'autrefois, et ce qu'on en sait traduit malgré tout quelques progrès sanitaires. Ainsi, la taille minimale d'1,54 m est toujours exigée, mais on n'en parle plus. La « faiblesse de constitution », appelée maintenant « poids insuffisant », « insuffisance musculaire » ou même « débilité générale », ne touche plus qu'une petite minorité. Il y a beaucoup moins de déformations osseuses, de hernies, de fractures mal réduites. Les médecins en revanche prennent en compte l'endocardite, la dyspepsie, l'arthrose, l'érysipèle, les otites à répétition, l'appendicite chronique, la néphrite albuminurique, la syphilis etc., et sont obsédés par la tuberculose ou l'imminence de la tuberculose, devenue le mal par excellence. Mais la guerre prendra de grands malades, des réformés, tuera par exemple deux des exemptés.

Ne serait-ce que dans ses effets psychologiques, elle perturbe aussi l'étude de la délinquance. Mais on ne voit pas comment comparer deux classes sans examiner leurs itinéraires complets, de temps de guerre comme de paix. La classe 1907 compte deux exclus de l'armée, un jeune voleur, garçon de magasin condamné dès 1906 et mort bientôt tuberculeux, et un manouvrier homicide en 1920. Par ailleurs, le recul en nombre des fautifs (13,3 % au lieu de 17 % dans la classe 1880) est d'autant plus significatif que les occasions se multiplient. On a joint aux 50 délinquants civils de toute époque et de toute espèce (dont trois condamnés pour faillite, marché noir d'après-guerre, et concubinage au domicile conjugal), les 21 soldats voleurs, bagarreurs, déserteurs et insoumis d'avant-guerre, puis la douzaine de déserteurs et de révoltés, non seulement de 1917, mais de 1916, 1918 et même 1919, enfin les quatre « introuvables » définitifs des années 1920, plus un pseudo-Saint-Quentinois habitant Barcelone et qui ne s'est jamais montré... En fait, ils ne sont que 64, beaucoup ayant, comme toujours, un lourd, double ou triple passé ; d'origines plus populaires que jamais, partagés entre petits métiers de l'artisanat et du commerce, ouvriers et manouvriers. Une incertitude provient cependant de cas mal élucidés ou mal expliqués de désertion en temps de guerre, tout « disparu », mort ou prisonnier, étant immédiatement soupçonné de s'être enfui volontairement.

Les abandons de postes et la désertion du temps de guerre sont traités en général avec mansuétude quoique inégalement : on va du pardon total à quelques années de travaux publics, quelques années ou quelques mois de prison, reportés ou non à l'après-guerre, et on punit souvent plus sévèrement les outrages corollaires à supérieur. Mais tous les cas sont d'espèce, d'autant que beaucoup de délinquants se conduiront ou se sont conduits précédemment en héros. De toute manière, les lois d'amnistie de 1919, 1921, 1925 annulent toutes les peines et blanchissent les casiers judiciaires, civils comme militaires. Ainsi, l'un des rares employés délinquants, cité, insoumis d'avant-guerre, blessé, gazé, est fait lieutenant à titre temporaire en 1917, et sera sous-lieutenant de réserve en 1921. Et un garçon épicier, condamné dès 1904 pour coups et blessures, engagé volontaire rengagé, pourra devenir sous-officier de carrière, dans la gendarmerie puis la Garde républicaine.

La guerre... Pour mesurer la ponction qu'elle opère sur une seule classe, il a fallu distinguer d'abord les 75 tués, 81 blessés, 48 prisonniers, même si leurs listes, blessés-tués et blessés-prisonniers, se recoupent partiellement. Parmi les 62 affectés spéciaux (usines et chemins de fer surtout), 19, avant ou après cette affectation, ont combattu, ainsi que 97 autres dont les itinéraires sont sans éclat ou peu explicites, ainsi que sept des insoumis et déserteurs et leurs six blessés et prisonniers déjà comptés. La rapidité de l'offensive allemande a bloqué en pays envahi la plupart des exemptés, un certain nombre de réformés, et des membres du service auxiliaire dont une dizaine, chargée, le 2 août 1914 d'aider à la

mobilisation (pour la réquisition des animaux par exemple), a été libérée dès le 16 ou le 24 août : ces 67 non-combattants, parfois internés en Allemagne, ne seront rapatriés qu'après l'armistice, à l'exception de quelques-uns passés en 1917 par la Suisse, puis mis ou maintenus en réforme, ou en service auxiliaire, ou envoyés au front. Sur les 36 réformés précédents, 15 ont été confirmés comme tels, et 10 des combattants réformés pour maladie au cours de la guerre.

Ont fait ainsi une guerre au moins partielle 337 hommes de la classe 1907, 70 % du contingent primitif et 72 % si on soustrait de son total les 14 morts de l'avant-guerre : 337 hommes dont 22,2 % ont été tués, 24 % blessés, 14,2 % prisonniers. Nonobstant le petit nombre de quelques catégories socio-professionnelles, la répartition sociale des morts est la suivante : 15,3 % des artisans et commerçants, 15,1 % des ouvriers d'industrie, 14,2 % des membres des professions libérales, 11,3 % des employés, 20 % des manouvriers, 11,7 % des cultivateurs et salariés agricoles, plus un garçon sans profession parmi les inconnus. Tous chiffres comparables, sauf pour les 14 manouvriers tués sur 70. Ont été tués aussi un instituteur et deux normaliens, soit 15 % du groupe étudiants-enseignants. Mais si on leur joint un étudiant admis en 1908 comme sergent, à Saint-Cyr par le concours interne (et lieutenant en 1911), et un autre, engagé volontaire également, élève (mais médiocre et sans grade) de l'École préparatoire d'infanterie, on atteint 25 % de morts dans la catégorie. On conclura, sans chiffres, en remarquant le nombre élevé des tués dans les trois ou quatre premiers mois de la guerre.

Avant-guerre, les rengagements n'ont eu qu'un succès mitigé, sauf parmi neuf engagés volontaires, et parfois pour un an seulement. La classe 1907 comprend néanmoins un officier de carrière, le Saint-Cyrien cité plus haut, tué en 1915 et deux sous-officiers par rengagements successifs, un infirmier devenu adjudant-chef et un employé, adjudant rengagé encore en 1919. Mais l'armée prépare d'avance, sur examens, les cadres de sa réserve : un lieutenant et cinq sous-lieutenants, employés, négociant, agent-voyer. Puis, les besoins et les hécatombes de la guerre valorisent le mérite personnel, élargissent et démocratisent quelque peu (boulanger, menuisier, garçon épicier, petit artisan) le recrutement des officiers, mais ceux-là ne donneront que des officiers de réserve, aucun d'active. Parmi les 17 nouveaux, la plupart lieutenants et sous-lieutenants à titre définitif ou temporaire – rarement rétrogradés ensuite, sauf le menuisier remis adjudant –, quelques promotions sont fulgurantes : un employé, caporal en 1909, est fait sergent, adjudant, sous-lieutenant au cours de la seule année 1915 ; le garçon épicier, soutien de famille, passe brusquement de caporal à adjudant et finit sous-lieutenant à titre définitif. Puis, pour les grades supérieurs, issus en majorité de la guerre, une certaine sélection se rétablit, des employés, un instituteur et des étudiants de 1907 donnant quatre capitaines d'époques diverses (plus un médecin capitaine), et un chef de bataillon de 1931. Notons, pour

l'anecdote, qu'un capitaine est mobilisé en 1938, un lieutenant en 1939-1940, et que l'instituteur, nommé capitaine de réserve dans l'aéronautique, commandera en 1943-1944 les F.F.I. du secteur de Jussy.

Inévitable, la référence aux professions primitives est pourtant assez dérisoire. Or, par chance, la mobilité professionnelle de la classe 1907 est mieux connue que celle de la classe 1880, une main ayant noté sur les registres 129 métiers nouveaux. Bilan partiel et rarement daté, mais à coup sûr d'après-guerre, qui montrera en conclusion l'intensité de la rupture démographique, du bouleversement des activités et du désarroi social infligés à une ville vidée, ravagée, à l'instrument de production anéanti. À partir de 1919-1920, et souvent plus tard, l'envie du retour se heurte aux sécurités et aux professions acquises ailleurs, dans la région parisienne par exemple pour les affectés spéciaux industriels. Les blessés cherchent des reconversions, mais aussi les ouvriers d'un textile détruit, les uns ou les autres profitant parfois des fièvres et des opportunités de la reconstruction.

Cette multiplicité ne laisse pas de possibilité de classement, seulement des exemples à donner. Parmi les affectés spéciaux, un valet de chambre devenu mécanicien se fixe à Puteaux, un tailleur d'habits, passé soudeur sur métaux, à La Courneuve ; un ancien débardeur reste mouleur, un domestique soudeur à l'autogène. Rentré de Versailles en 1919, un employé de banque se fait fabricant d'eau minérale. Un cordonnier devient mécanicien-électricien, un cultivateur marchand de matériaux de construction, un menuisier gravement blessé marchand de bois, mais d'autres, blessés ou malades, et même pensionnés, déclinent, comme un employé de commerce qui finit manœuvre. Quant aux fileurs, brodeurs, coupeurs, rattacheurs ou tullistes (26 connus), ils sont crémier, laitier, aide-maçon, tonnelier, courtier-receveur ou entrepreneur de travaux publics. En attendant, peut-être, la renaissance de Saint-Quentin et de sa vieille industrie, mais non sans changements définitifs...

Suzanne FIETTE